

COMMUNE DE VILLEMATIER

REUNION DU 6 AOUT 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le six août à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 2 août 2024

Date d'affichage : 12 août 2024

PRESENTS : MM JILIBERT, ESCULIE, ROGER, CISIOLA, SAINT-MARTIN, GUYET, ADELL, BENTOGGIO

ABSENTS EXCUSES :

SAUNIER donne procuration à JILIBERT
CAMASSES donne procuration à ESCULIE
VIDAL-GIBILY donne procuration à CISIOLA

ABSENTS NON EXCUSES :

CARREY, DELAPORTE, ESCAFFIT, ESPARSEL

Patricia ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2024/ N° 6⇒DEL06082024-6-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUILLET 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2024/ N° 6⇒DEL06082024-6-2

OBJET : MARCHÉ PUBLIC – CREATION D'UN ESPACE ASSOCIATIF MUTUALISE – AMENAGEMENT D'UN BATI EXISTANT / AVENANT N°2

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le Marché en date du 17/04/2024 relatif à la Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant et la délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif à la Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement pour un montant de 149 900.00 € HT pour le lot n°1.

ORDRE DU JOUR :

● Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2024.

● **Marché Public** : Création d'un espace associatif mutualisé – Aménagement d'un bâti existant.

↳ Lot 1 Démolition – Gros œuvre

Avenant N° 2 comprenant 5 plus-values sur marché initial

● **AFFAIRES DIVERSES**

VU le projet d'avenant relatif à la nécessité de prendre en compte certaines modifications du projet, le montant du marché est réajusté par avenant au marché initial pour le lot suivant :

➤ Lot n°1 SOUCHON CONTRUCTION

Création de trémie dans plancher hourdis + plancher bois technique – plancher intermédiaire.

Le montant est de 1 575.38 € HT.

Déplacement tirants.

Le montant est de 618.00 € HT.

Mise en place de 2 fixes pannes métal sur mesure sur poteaux créés et poutre existante.

Le montant est de 1 744.68 € HT.

Rejointoiement supplémentaire + habillage tableaux.

Le montant est de 1 879.18 € HT.

Habillage appuis de fenêtre en brique foraine et plaquette de façade.

Le montant est de 798.00 € HT.

Le montant total de l'avenant n°2 est de 6 615.24 € HT soit 4,41 % du montant du marché initial.

VU le projet d'avenant relatif à la modification, à l'ajout de la prestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : La modification et l'ajout de la prestation supplémentaire est approuvé.

Article 2 : Le projet d'avenant au marché passé avec l'entreprise est approuvé tel que figurant au tableau ci-dessous :

ENTREPRISE	N° Lot	MONTANT MARCHE INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
SOUCHON CONSTRUCTION	1	149 900.00 € HT	6 615.24 € HT	156 515.24 € HT

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

NOMBRE DE VOTANTS : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

